



**RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES  
ARRÊTONS LE GÂCHIS  
ABANDON DU DÉCRET,  
OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS  
POUR UNE VÉRITABLE RÉFORME**



**Grève Nationale Intersyndicale des Enseignant-es  
des Agents Territoriaux et des Animateur-trices**

**LE JEUDI 14 NOVEMBRE  
MANIFESTATION  
10H PLACE de la LIBERTE À  
TOULON**

Malgré l'entêtement gouvernemental, la réforme des rythmes scolaires ne passe pas. Elle va à l'encontre de l'intérêt des enfants et de celui de l'ensemble des acteurs concernés.

Les enfants sont fatigués au-delà de la « normale ». Quand il est généré, l'emploi est le plus souvent insuffisant et précaire. Cette réforme insatisfaisante et coûteuse va nécessairement avoir des séquelles sur les fiscalités locales et sur les budgets des familles.

Deux mois après la rentrée, les premiers bilans sont inquiétants. Inutile de nier la réalité.

Dans notre département, l'expérience démontre que nous avons raison de demander au gouvernement de revoir sa copie. L'ensemble des personnels travaillant au bien-être des enfants dans le cadre scolaire ou périscolaire (Enseignant-es, Atsems, Adjoint-es techniques, Restauration scolaire, Animateur-trices) font le constat que cette réforme a été mal préparée et mal financée.

**Elle a de multiples aspects négatifs et fait apparaître de grandes difficultés.**

.../...



**CGT Fédération des services publics  
CGT Educ'Action**



## L'INTÉRÊT DES ENFANTS

**Allongement** du temps de présence à l'école, (temps scolaire et périscolaire).

**Semaine alourdie** par des activités morcelées sans continuité pédagogique concertée, sans possibilité de réels projets et sans réels moyens.

**Projet éducatif territorial** (PEDT) qui est, le plus souvent, un emballage vide.

**En maternelle, comme au primaire**, tous les enfants sont exposés à de nouvelles formes de fatigues dans lesquelles les levées matinales consécutives et les transports, s'ajoutent à de nouvelles tensions.

**Cette réforme perturbe** les enfants et remet en cause certaines règles de sécurité.

## LES ENSEIGNANT-ES

**Dégradation** des conditions de travail des enseignant-es.

**Réforme** inefficace contre l'échec scolaire.

**Confusion** entre les temps scolaires et périscolaires.

**Sortie du temps scolaire** de certaines activités avec le risque d'un repli des apprentissages sur «lire, écrire, compter». Ce serait l'accentuation des inégalités sociales, l'évacuation de la question des programmes qui demeure non traitée.

**Par la liberté d'organisation de l'école par les communes**, en fonction des moyens, c'est la fin de la garantie d'égalité d'accès à l'éducation nationale pour tous les enfants sur l'ensemble du territoire.

## LES PERSONNELS TERRITORIAUX

Pour les Atsems, Adjoint-es techniques, Restauration scolaire, cette réforme a pour conséquences :

L'incertitude des horaires en fonction du rythme adopté.

Une aggravation des conditions de travail, notamment à cause de la réduction du temps scolaire.

Une gestion de la sécurité des enfants de plus en plus difficile à garantir.

Une modification des missions qui nécessiterait une formation adaptée.

Une difficulté pour maintenir le bon entretien des locaux.

**Des amplitudes horaires** à la limite du supportable alors que l'on «parle» de plus en plus de risques psycho sociaux et des troubles musculo squelettiques...

## LES ANIMATEURS, ANIMATRICES PÉRISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES

**Application dérogatoire « jeunesse et sports »** dégradant les taux d'encadrement, et ne permettant pas la poursuite et l'amélioration de la professionnalisation de la filière périscolaire.

**Activités artistiques culturelles et sportives dévolues aux associations**, délégations de service public enchaîné: transformant le service public en un service au public, payant et discriminatoire.

**Le management à la hussarde**, exercé sur des personnels précaires, est indigne et incompatible avec l'exercice d'une mission pédagogique qui doit être sécurisée. Pas de projet pédagogique commun, impossible à suivre pour des agents recrutés pour deux ou trois heures dans la journée.

**Aucune obligation faite aux communes de renforcer, valoriser et défendre l'éducation populaire gratuite et de qualité.** Comment s'assurer que les collectivités joueront ou pourront jouer le jeu de l'école et des loisirs pour tous ?